La jeunesse est un art...

Par Alain GIBAUD
Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

Petites motos qui pétaradent, groupes d'ados qui trainent dans les rues en parlant fort, sont aujourd'hui des sujets récurrents dans les doléances de la population.

Faisons donc un retour d'un peu plus de quarante ans en arrière. Une horde de jeunes « couchés » (pour l'aérodynamisme) sur leurs mobylettes entament leur cinquante-huitième tour de la commune à fond les ballons. Perchés sur leur « 103 » Peugeot ou leur « Bleue » Motobécane, aucun de ces ados ne semble connaitre cet accessoire appelé « casque ». Quant aux pots d'échappement volontairement troués, ils dégagent un volume de décibels digne d'un aéroport qui donnait à l'époque l'impression de chevaucher de grosses cylindrées, et qui surtout devait rendre fou le voisinage.

Continuons de remonter le temps à la rencontre des joyeux drilles de la photo. Parmi ceux-ci, quelques « figures » tréviésoises qui deviendront bientôt d'honorables commerçants et artisans, mais qui en attendant font les andouilles sur l'avenue Louis Cancel sous l'œil d'anciens assis sur leur banc.

Ces anciens sur le banc, justement, sont ces gamins qui, au début du vingtième siècle, s'adonnent la nuit à la pratique du « Martelet ». Une longue ficelle reliée à un gros caillou, lui-même fixé à la porte d'une habitation et qui fait office de marteau de porte à distance. Il suffit de tirer plusieurs fois sur la ficelle et on ne tarde pas à voir apparaître l'occupant des lieux « ravi » d'être ainsi tiré de son sommeil et cherchant à reconnaître les silhouettes qui s'enfuient, hilares, dans l'obscurité !

Faisons cette fois un grand bond d'un siècle en arrière. En 1828, on apprend que les cabaretiers de la commune reçoivent chez eux pendant les temps de messe, ainsi que tard dans la soirée, « des personnes qui y passent souvent une grande partie de la nuit à boire, à jouer et à faire du tapage ». Suite aux plaintes portées par plusieurs habitants, et « considérant que pareils abus sont contraires au respect dû à la religion et au bon ordre, il est fait défense aux cabaretiers de recevoir ou retenir chez eux les jours des dimanches et des fêtes, pendant le temps des offices divins, et tous les jours de l'année après dix heures du soir, les personnes qui s'y présenteront pour y jouer, boire ou manger. Il leur est également défendu de délivrer à qui que ce soit des boules, paumes (jeu de paume), etc. ».

Des pré-adultes qui vivent pleinement leur jeunesse, souvent au détriment de ceux qui ont vu la leur s'enfuir, ça ne date pas d'hier. Et ce n'est sûrement pas près de s'arrêter… ■